ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RSA

Question écrite n° 85267

Texte de la question

Mme Cécile Dumoulin à M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives de lui établir un bilan précis du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion dans chaque département métropolitain, année par année, entre 2004 et 2009, et du nombre de bénéficiaires du RMI qui sont sortis du dispositif vers un emploi. Elle lui demande de lui indiquer le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active qui ont suivi, au cours de l'année 2009, un projet d'insertion ou de formation qualifiante.

Texte de la réponse

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Conformément à la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le RSA remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation de parent isolé, et il doit pouvoir garantir une augmentation des revenus et compléter les ressources de ceux qui tirent de leur travail des revenus limités. En juillet 2010, le nombre total de foyers bénéficiant du RSA était de 1,786 million. Parmi ceux-ci, il faut noter l'augmentation de 55 % des foyers bénéficiaires du RSA complément d'activité (au titre de l'activité seule ou au titre du RSA socle complété du RSA activité), qui sont passés de 414 000 en juin 2009, à 641 855 en juillet 2010, représentant désormais 35,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA. La montée en charge du RSA a entraîné une augmentation de son financement qui est passé de 44 MEUR par mois pour le RSA activité et 438 MEUR par mois pour le RSA socle en juin 2009, à 110 MEUR par mois pour le RSA activité et 533 MEUR par mois pour le RSA socle en juillet 2010.

Données clés

Auteur : Mme Cécile Dumoulin
Circonscription : Yvelines (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 85267
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives
Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8258
Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12282